



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture de site industriel - Normes environnementales

Question orale n° 134

Texte de la question

Mme Brigitte Barèges attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'entreprise Lidea, filiale du groupe Euralis (2 000 employés, 350 millions de chiffre d'affaires, 17 stations de recherche et 8 sites de production en Europe) qui vient de décider l'arrêt de ses activités industrielles sur son site de Caussade en Tarn-et-Garonne. Il s'agit du dixième semencier mondial de grande culture et le septième européen, dont le siège se trouve à Pau. Cette décision entraîne la suppression de 81 emplois dont 60 en Tarn-et-Garonne. Ce plan social a fait l'objet d'un accord avec les syndicats au début du mois de décembre 2024. La fermeture de ce site industriel, vitrine nationale en matière de céréales semences, est dû à un retournement du marché européen : recul des productions de semences de 28 % dans le Sud-Ouest en 2024, lié au conflit en Ukraine et à la fermeture du marché russe. Cette situation va être aggravée par la concurrence que va générer l'accord du Mercosur. À cela s'ajoute le retard pris par la production de semence française du fait des normes environnementales agroécologique interdisant l'usage des nouvelles technologies et la recherche et le développement en génétique et biotechnologies végétales. Le reste du monde avance : USA, BRICS, alors que les entreprises françaises perdent du terrain : - 20 % en 5 ans sur les cultures de maïs semence. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre afin d'alléger les normes environnementales qui paralysent ces entreprises face à la compétition internationale de plus en plus féroce, entraînant de lourds plans sociaux.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Barèges](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - UDR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 134

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2025](#)